

Tous les parcs et sentiers en un clic !

Les chemins ruraux sont un patrimoine à préserver. Pourquoi? Car au même titre qu'un édifice, ils sont un bien précieux qui nous permet d'accéder à la richesse paysagère de notre territoire. Leur classement au plan départemental-Métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) les protège et leur évite de disparaître au fil du temps sous la nature ou d'être fermés par des clôtures. Ce classement garantit à tous les amoureux de la nature un accès autorisé, sécurisé, et balisé.

Les sentiers, même classés au PDMIPR et librement accessibles, sont souvent privés : le respect des lieux est donc primordial.

Pour que la promenade et la cohabitation entre promeneurs, exploitants et propriétaires se passent bien, respectez le balisage, pensez à ramasser vos déchets, à refermer les barrières des champs, à ne pas marauder et à ne pas piétiner les jeunes pousses dans les champs...



www.grandlyon.com

LA MÉTROPOLÉ S'ENGAGE POUR LA NATURE

GRANDLYON



GRANDLYON
la métropole



Vernaison - PR11

PR®

Les Iles - Les îlons de Jaricot et de Ciselande

1 H 40

7,3 km

Cette promenade vous fera découvrir successivement le plateau agricole puis les rives du vieux Rhône. Les îlons de Jaricot et de Ciselande, restaurées, accueillent le castor.

SITUATION

Arrêt bus 15E et 18, maison des Prêtres
600 m au nord ouest de la Gare SNCF de Vernaison

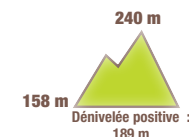
PARKING

Parking angle chemin du Pelet et D315
45°39'06.6" N, 4°48'46.9" E



À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- Les îlons avec leurs habitants de la petite faune sauvage.



Code de balisage PR®

FFRandonnée

— Bonne direction

↔ Changement de direction

✗ Mauvaise direction

© marques déposées



• Office Grand Lyon : Place Bellecour, 69002 Lyon, 04 72 77 69 69, www.lyon-france.com.



Comité

• Comité de la randonnée pédestre du Rhône et Métropole de Lyon : 39 rue Germain, 69006 Lyon, 04 72 75 09 02, cdpr69@orange.fr, rhone.ffrandonnee.fr.

PATRIMOINE

BAC À TRAILLE

Avant 1880, il n'existe aucun pont, entre Lyon et Vienne, la traversée du Rhône s'effectue en barque ou bac à traîlle.

Le principe de ce moyen de transport est connu depuis l'antiquité Gauloise. Une amarre plantée dans le sol dans une île ou dans une courbe du cours d'eau. Un bac y est attaché par une corde munie de bouées. Poussé par le courant, le bac traverse le fleuve en décrivant une courbe. C'est le système dit « pendulaire ».

Plus tard on adopte de système dit « à traversière » : le bac est accroché par un filin ou « traillon », à un chariot ou « grenouille » qui se déplace sur le câble tendu d'une rive à l'autre entre deux piles. Un système mécanique permet d'ajuster la hauteur du câble en fonction du niveau d'eau du fleuve.

Le bac est piloté par un passeur qui se sert du gouvernail comme sur un bateau, pour le faire pivoter dans le sens où il veut aller. Le courant pousse alors le bateau sur le côté et le fait avancer.

Le bac fonctionna jusqu'en 1965 et s'arrêta suite à la construction du barrage de Pierre-Bénite et du canal, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement le débit du fleuve.



© Région Rhône-Alpes

PATRIMOINE

VERNAISON

Vernaison a été fondée par les moines de l'abbaye d'Ainay de Lyon ; son histoire se confond avec celle du Rhône. La tour de la Grenetière, aujourd'hui disparue, servait de péage pour traverser le fleuve. Au XIX^e siècle, la commune compte trois ports et devient un haut lieu de

joutes nautiques. Avec la restauration de ses îlons (bras d'un fleuve en retrait du lit principal) le Rhône a repris ses droits et permet de découvrir sur ses berges des castors, des milans noirs et bien d'autres espèces remarquables.



- 1** Point de départ : poteau "Le Pelet". Prendre la direction "Le Cardinal".
- 2** Au "Cardinal", prendre à droite, direction "Champvillard". A l'arrivée sur la route tourner à droite, puis quitter la route et passer la barrière.
- 3** A "Pronde", prendre à droite, direction "les Célettes", et à la fin du chemin, aux premières maisons, prendre à gauche.
- 4** Au poteau "les Célettes", aller tout droit direction "Carmagnac" en prenant le chemin des Vernières.
- 5** Au poteau "Carmagnac", tourner à droite direction rond-point Bernard Clavel.
👁️ > **vue sur le château de Bacatelle**
- 6** Au rond-point "Bernard Clavel", traverser la route en direction de l'île Tabard.
- 7** Traverser le passage à niveau et tourner à droite et longer la voie ferrée.
👁️ > **Tour du bac à traile**
- 8** Panneau directionnel "Près du Rhône" prendre la direction "Port Perret" à droite.
- 9** Traverser le passage à niveau et tourner à droite rue du Port Perret et retour au parking du Pelet par la rue de la Chapelle.



Le bac à traile et les lînes

© Gabriel PARRON